

LE JOUR, 1946
27 DECEMBRE 1946

LES CONDITIONS DE LA PAIX

« **Que les traités de paix demeurent sujets à révision** ». Voilà ce qu'avec une paix rapide et juste, le Pape a demandé aux nations. Et c'est la sagesse évidente.

De tant de traités de paix dits « perpétuels » qu'est-il resté, que reste-t-il ? C'est une des ironies de l'histoire de montrer combien les paix perpétuelles sont éphémères, comme elles périssent à la fleur de l'âge. Les paix les plus illustres n'ont tenu que jusqu'au moment où on les a violées dans la brutalité. D'autres sont mortes toutes seules, comme de consommation, tant elles manquaient d'oxygène, de mouvement et de vie.

C'est la vie que l'on veut maintenant pour les accords entre les peuples, c'est une garantie de durée. Une signature au bas d'un traité sautera comme un engin mortel si la contrainte a trop durement pesé sur cette signature.

En cette matière classique, ce qui commande la prudence et la raison, c'est l'évolution extraordinaire de tout.

Les hommes, les inventions, les idées, l'accroissement de la conscience individuelle et collective, les formes neuves de la notion de civilisation, l'aspect moderne des besoins, tout cela va de nos jours à une cadence étourdissante.

A quoi serviraient des instruments diplomatiques, des traités de paix qui ne seraient qu'un appel sourd et permanent à la violence et au désespoir ?

« **Les Puissances ont le devoir de considérer sans cesse l'état de la terre. Elles ont le devoir de se demander périodiquement si les liens seulement humains et nécessairement précaires qu'elles ont établis, n'appellent pas quelque adoucissement, quelque transformation, quelque acte de logique et d'humanité** ».

Très certainement les traités de paix se feraient plus vite, des soulagements seraient apportés à des situations dramatiques, s'il était entendu que d'année en année, de dix ans en dix ans, des arbitres objectifs seraient appelés à opiner à haute voix sur l'état du monde.

Et pourquoi ne serait-ce pas (comme dans la vie internationale si intense du Moyen Age) à la Papauté elle-même qu'on demanderait des arbitres, à la Papauté et à d'autres forces morales si l'on veut ?

Une erreur diplomatique peut engendrer une querelle profonde ; de mauvaises dispositions physiques ou morales d'un homme d'Etat peuvent rendre vaine la recherche d'une issue à une difficulté majeure ; l'entêtement ou l'aveuglement d'une chancellerie peut ruiner la paix. Comment ne pas essayer d'échapper à ces risques, à cette terreur par une espérance permanente,

par un recours possible à une juridiction supérieure, **capable de dire le droit, sans doute, mais surtout l'équité à l'univers ?**

Accepter que les traités de paix soient révisés périodiquement c'est rendre plus supportables les châtiments et les souffrances et c'est élever les cœurs et les âmes ensemble.

Le Saint-Père a mille fois raison. On ne fera pas une vraie paix sans cela.